

Arrêté du 3 janvier 2013 portant nomination d'un fonctionnaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Basse-Normandie

NOR : JUSF1300609A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 26 août 2009 portant institution de la régie d'avances et de recettes auprès de la direction interdépartementale de la protection judiciaire de la jeunesse du calvados et de l'orme;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande 4003-2012 du 21 décembre 2012 de la directrice interrégionale pour la région Grand Ouest ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Brigitte MERTENS, secrétaire administrative auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Basse-Normandie est nommée régisseuse d'avances et de recettes auprès de ladite direction.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance fixée à 40 000 euros et du montant moyen des recettes mensuelles inférieures à 2 000 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Brigitte MERTENS, est fixé à 4 600 euros.

Article 3

l'arrêté du 26 août 2009 portant nomination de Mme BONNIER Martine épouse GENOUEL en qualité de régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Calvados et de l'Orne est abrogé.

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par la directrice interrégionale pour la région Grand Ouest en sa qualité d'ordonnatrice secondaire déléguée au comptable assignataire.

Fait le 3 janvier 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice et
par délégation,
La chef du bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU